

## Dossier de presse

25 avril 2022

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25.04**



# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-LÔ AGGLO PRÉSENTE SON RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

## QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT?

Un conseil de développement est une instance de démocratie participative créé par un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Il se compose de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Un conseil de développement s'organise librement. L'établissement public de coopération intercommunale, à l'origine de sa création, veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Source : Code général des collectivités territoriales

Créé par Saint-Lô Agglo dans le but de **favoriser la concertation et la participation des citoyens, de sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux communautaires**, un premier conseil de développement de Saint-Lô Agglo est installé en juillet 2019. L'instance étant renouvelée au début de chaque mandat communautaire, **un nouveau conseil de développement est installé en novembre 2020.** 



### QUI LE COMPOSE ? QUEL EST SON BUT ?

Le conseil de développement de Saint-Lô Agglo compte 75 membres, organisés en 3 collèges :

- « Environnement, cadre de vie, habitat, et mobilité »,
- « Enfance, jeunesse, sports, et culture »,
- « Développement économique, agriculture, tourisme, enseignement supérieur, formation, emploi ».

Les personnes qui composent cette assemblée sont membres d'une association, agriculteurs, artisans, chefs d'entreprise, personnes qualifiées, représentants de chambres consulaires, élus municipaux. Madame Virginie Renaud, désignée par le président de Saint-Lô Agglo, assure la présidence du conseil de développement. Un bureau composé de 7 membres administre l'instance et organise ses travaux.

Des travaux que le conseil de développement conduit en privilégiant l'intérêt commun et le pluralisme des idées.

« Produire des idées, de l'innovation, du partage et de l'expérimentation pour faire de notre lieu de vie à tous un territoire attractif, solidaire et durable », tel est le but du conseil de développement. Un conseil renouvelé en 2020, prêt à s'investir. »

Virginie Renaud

## LES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2021

Le conseil de développement apporte une expertise citoyenne, partage et diffuse les connaissances, porte des actions et des expérimentations, écoute le territoire et les attentes des habitants, alimente les projets, valorise les initiatives et projets citoyens.

#### En 2021,

- 10 rencontres thématiques ont été proposées aux membres du conseil, en présence des élus communautaires et services concernés. Les sujets abordés :
  - 1. contrat local de santé (Alexandre Henrye),
  - 2. habitat (Jocelyne Richard),
  - 3. mobilité (Jérôme Virlouvet),
  - 4. schéma de développement économique et d'urbanisme commercial (Mickaël Grandin) 2 réunions,
  - 5. plan climat air énergie (Lydie Brotin),
  - 6. mode de gestion de l'eau et de l'assainissement (Jean Luc Lerouxel),
  - 7. schéma de collecte des déchets (Claude Javalet),
  - 8. sport (Hervé Le Gendre),
  - 9. projet de territoire (Fabrice Lemazurier, Emmanuelle Lejeune).
- **4** saisines ont été instruites donnant lieu à l'expression d'avis du conseil de développement.

Les sujets abordés :

- 1. le contrat local de santé (avis rendu le 29/03/2021),
- 2. le projet alimentaire territorial (avis rendu le 03/06/2021),
- 3. l'évolution des modes de gestion de l'eau et de l'assainissement (avis rendu sur le diagnostic le 02/12/2021),
- 4. le projet de territoire (avis rendu le 17/01/2022).





- 4 initiatives ont été prises par le conseil :
  - 1. la formation d'un groupe de travail sur le thème du vélo (pour comprendre « Qui fait quoi? »),
  - 2. un travail prospectif sur le thème de l'habitat,
  - 3. une proposition d'accompagner l'Agglo dans la phase de test de nouveaux sites Internet (projet qui se concrétisera en 2022),
  - 4. l'organisation avec Saint-Lô Agglo d'une conférence dans le but de présenter les premiers travaux du Giec normand. Un rendez-vous dédié aux élus communautaires, municipaux et membres du conseil de développement, avec la participation de M. Benoît Laignel, viceprésident de l'Université Rouen Normandie et co-président du Giec normand. 70 personnes environ ont assisté à la conférence.
- 9 membres volontaires ont été désignés pour siéger au sein de 7 instances de travail de Saint-Lô Agglo. Ils apportent leur expertise. Les sujets abordés : le vélo, la mobilité, le projet d'aménagement du secteur gare, le bocage, la sélection de projets dans le cadre du programme Leader, le projet alimentaire territorial, le sport.

#### Au total...

- **36 rendez-vous** ont été proposés en 2021 par le conseil de développement à ses membres, auxquels s'ajoutent les ateliers, rencontres et réunions de travail proposées par Saint-Lô Agglo
- 41 membres se sont investis dans les actions portées par le conseil de développement et Saint-Lô Agglo, soit 55 % des membres.

#### En 2022, le travail continue avec :

- L'instruction de deux saisines en ce début d'année portant sur le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial et les modes de gestion de l'eau et de l'assainissement
- Une participation aux travaux des groupes « bocage », « plan alimentaire territorial », « aménagement du secteur gare », « Leader », « petites villes de demain » (nouveau), «valorisation économique du bocage » (nouveau) notamment
- La conduite de projets très concrets pour répondre aux propositions formulées par les membres du conseil de développement.

#### Contact presse Saint-Lô Agglo:

Cécile Fournier 06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22 cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -





